

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 MARS 2009 à 20H 30

ETAIENT PRESENTS : Mme HING – M. ROLLET – M. PRAT – M. TEILHET – M. D'ATABEKIAN – M. NARRAN
ETAIT EXCUSE : M. BARRAL

Il a été fait lecture du compte rendu du dernier conseil syndical du 2 février

- Itec est intervenu chez M. LAMBRECHT mais l'intervention n'est pas celle escomptée. Leur demander de revenir afin de mettre en peinture derrière les reprises ciment et joints rubson réalisées.
- Continuer la relance à NUMERICABLE concernant le déplacement des boîtiers de commande actuellement au niveau du couloir annexé par M. BEDDOUK. Mme DA MOTA précise qu'elle a bloqué le paiement de toutes les factures NUMERICABLE afin d'obtenir un réaction.
- Pannes interphone : Mme DA MOTA verra avec M. BOUTVILLAIN pour recenser les personnes concernées par ces dysfonctionnements permettant l'intervention d'un électricien en attendant les travaux de hall.
- Mise en peinture des grilles dans la descente de parking : Mme DA MOTA a pris contact avec M. BOUTVILLAIN qui précise que celles-ci sont galvanisées et qu'on ne peut donc les peindre. M. BARRAL doit contacter une société après dépose par le gardien.
- Changement de fenêtres : M. ROLLET peut prendre contact avec EURALU si les personnes concernées le contactent.
- Travaux en cours au niveau du moulin : Mme DA MOTA écrira de nouveau en Mairie afin d'avoir le détail des travaux en cours, ceux-ci ayant repris après une interruption

DIVERS :

- M. TEILHET signale qu'il a constaté une fissure au niveau du balcon de sa voisine, Mme JULIEN, fissure infiltrante. Un maçon sera diligé pour vérifier si cela provient du joint de dilatation ou autre.

- il sera demandé au gardien de mettre des fleurs au niveau de l'entrée n° 3.
M. BOUTVILLAIN précise que pour ce faire il faut arracher la haie de lauriers. A voir.

POINTS A METTRE A L'ORDRE DU JOUR

- Réfection des halls (il y aura deux points par bâtiment, 1° et 2° phase de travaux (ART. 24) avec un point supplémentaire pour la mise en place du Vigik (ART. 25)

Mme DA MOTA fera une simulation sur une base de remboursement d'épargne de 91.000 € avec et sans les escaliers. – les devises seront pas joints mais seront à la disposition à la loge. Le Conseil Syndical fera une note explicative pour ces travaux

- réfection peinture des escaliers de service

- demande de M. DABOUT pour déplacer son moteur de VMC,

- demande de M. LAMBRECHT pour la mise en place d'une véranda (copies à faire en couleur).

- il faudra annoncer le jour de la journée des voisins.

Séance levée à 23 H